Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20261112-261103-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 12 novembre 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	14
Membres en exercice	:	14
Membres qui ont pris part à la délibération	:	9
Date de la convocation	:	6 novembre 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	18 novembre 2026
Date d'affichage	:	18 novembre 2026

Délibération N° 26-11-03

L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, M. LACAZE, M. GUERANGER, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN.
Absents excusés : C. BANCHEREAU procuration à M. GUERANGER, S. BERTIN procuration à C. PEDRONO, C. DUBOIS procuration à M. LACAZE, A. LE NET procuration à E. CAILLER, L. BEAUGÉ procuration à M. RAULLINE,
Secrétaire de séance : P. RIVALAN

Objet de la délibération : Recensement de la population : recrutement de deux agents recenseurs

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu à Treffendel du 21 janvier 2027 au 20 février 2027, et que par conséquent, il convient de recruter deux agents recenseurs. Il est proposé au conseil municipal de créer deux postes d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de janvier à février 2027.
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L332-1 et suivants,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la création de d'emplois de contractuels en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison : de deux emplois d'agents recenseurs contractuels à temps non complet pour la période du 4 janvier 2027 au 28 février 2027.
- charge Mme le Maire de prendre les arrêtés correspondants,
- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 12 novembre 2026,

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)